



CHARTRE

Réseau COOPERE 34

Préambule

Ce réseau départemental regroupe des acteurs soucieux de promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ce texte est la base de leurs engagements respectifs ; il est évolutif, et non-exhaustif.

I. LES MEMBRES ET LES CHAMPS D' ACTIONS

COOPERE 34 réunit des personnes physiques et morales motivées et concernées par l'éducation à l'environnement et par la qualité des cadres de vie.

La diversité des membres de COOPERE 34 est une réelle plus-value pour son projet :

- diversité de champs professionnels : environnement-patrimoines, culture, sports, loisirs, social...
- diversité de fonctions : animateurs, formateurs, enseignants, techniciens, accompagnateur de démarche d'agenda 21...
- diversité de structures : associations, collectivités territoriales, organisations professionnelles, services de l'Etat, organismes publics ou privés ...

Ses membres développent sur les territoires du département de l'Hérault des actions d'éducation à l'environnement de terrain, dans le respect et la préservation des richesses naturelles et culturelles.

On entendra par la suite Education à l'environnement dans son sens le plus large :

- Le mot éducation regroupe les activités de sensibilisation, d'animation, de formation... conduisant à des apprentissages dans les registres du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.
- Le mot environnement doit lui aussi être pris au sens le plus large, dans sa dimension développement durable, englobant les entrées nature, patrimoines, culture, sports, technologies, loisirs, social...

II. LES VALEURS

Les structures membres de COOPERE 34 ont travaillé collectivement à la rédaction de la charte du réseau départemental. Elle est, en complément des statuts de l'association, la base de leur engagement à développer des actions et des projets d'EEDD de qualité qui s'appuie sur des valeurs communes :

- Coopération - solidarité
- Equité - diversité
- Autonomie - responsabilité
- Innovation - créativité

Ces quatre paires de valeurs ont été éprouvées et confrontées à tous les enjeux du réseau (actions, liens partenariaux, gestion des ressources humaines...)

La bienveillance et la cohérence ne sont pas vues comme des valeurs en tant que telles mais comme des principes fondamentaux transversaux à la vie du réseau. A ce titre elles peuvent être considérées comme des prérequis au fonctionnement en réseau coopératif.

III. LE FONCTIONNEMENT

Chacun est responsable de la dynamique du réseau et le fait vivre par son esprit d'initiative. Les membres restent indépendants au sein du réseau.

Chaque adhérent peut y affirmer sa liberté d'expression.

COOPERE 34, tout en s'inscrivant dans d'autres dynamiques de réseaux, reste autonome dans son organisation et son fonctionnement.

Fait à Montpellier le 10 mars 2015

Bruno FRANC, co-président



COOPERE 34
18, rue des Hospices
34090 MONTPELLIER
www.coopere34.org
SIRET 510 408 610 00028 - APE 9499 Z